COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2022

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, VINCENT

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, CASSAN, HERRERO, MICHEL

Absents excusés : Mrs, FOUCQUE, PALAU, PONTIER

Mmes HERMET, FUMEY, SOUM-GLAUDE

Madame HERMET Caroline donne lecture d'un courrier adressé à Monsieur le préfet de l'Aude et ne participe pas au Conseil Municipal de ce jour.

DIVISION CADASTRALE GITE RUE DE VERDUN

Le conseil municipal décide de régulariser une situation qui perdure depuis de nombreuses années : La commune est propriétaire d'un immeuble cadastré section C n° 347. Dans cet immeuble, donnant sur la rue de Verdun, élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, est imbriqué en rez-de-chaussée la cuisine de la maison voisine. L'assemblée approuve l'état descriptif de division volumétrique établi par un géomètre permettant d'individualiser la propriété de chacun.

DEMANDE ACQUISITION TERRAIN SUITE PROPOSITION DU 19/04/2017

En date du 13 avril 2017, l'accord du Conseil Municipal pour vendre une bande de 73 m² à un administré avait été donné. Il y a lieu maintenant de procéder à la régularisation de cette demande initiale.

INSCRIPTION A LA MISSION DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC AUPRES DU SYADEN

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine portant sur l'éclairage public de la commune. L'assemblée décide d'adhérer à la prestation de diagnostic en éclairage du SYADEN. Cette étude a 3 objectifs principaux :

1) La réalisation d'un inventaire technique détaillé sur tous les équipements d'éclairage public de la commune qui prend en compte l'aspect sécurité tant pour les usagers que les intervenants techniques ;
2) L'intégration des données de l'inventaire dans un SIG (Système d'Information Géographique) ;
3) Être un outil fiable d'aide à la décision pour la commune : elle doit conduire à la proposition d'un schéma directeur d'optimisation et d'amélioration de son éclairage public et inscrit dans une démarche globale de développement durable.

REGULARISATION FACTURES EAU

Le Conseil Municipal décide de procéder à la moyenne des 3 dernières années de consommation pour un administré suite à des fuites engendrées par une surpression du réseau de distribution communal.

DEMANDE ACQUISITION TERRAIN ZA LA BOURDETTE

Après lecture d'un courrier d'un administré souhaitant acquérir un terrain situé dans la zone artisanale, l'assemblée décide de réaliser une étude de viabilisation sur ces terrains situés dans cette zone pour une vente éventuelle de terrains à bâtir.

REGULARISATION ECHANGE TERRAIN FONTCROISETTE

Le Conseil Municipal confirme la délibération n° 2012/18 spécifiant l'accord initial pour l'échange de terrain entre l'association diocésaine de Carcassonne et la commune de Saissac. Suite à la vente entre l'association et la SCI Fontcroisette, l'assemblée confirme son accord pour l'échange avec le nouveau propriétaire selon le document d'arpentage établi par le géomètre.

ACQUISITION CAMION

Le Conseil Municipal valide l'acquisition d'un nouveau camion de marque MITSUBISHI CANTER FUSO CLASSIC 3C13N25 pour un montant de 36 451.76 € TTC.

CONVENTION ADHESION MEDECINE PROFESSIONNELLE 2022/2024

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'adhésion au service de la médecine professionnelle et préventive assuré par le Centre de Gestion de l'Aude pour les agents pour une durée de 3 ans.

QUESTIONS DIVERSES

- La subvention accordée pour le festival des contes en Montagne Noire devra être versée directement à la Communauté de communes de la Montagne Noire et non à la BDA comme indiqué sur la précédente délibération.
- Le Conseil Municipal décide de louer le gîte communal à Madame ROMAGNY Delphine pour un mois supplémentaire, à savoir jusqu'au 31 octobre 2022.
- Suite à la démission de Mme LAURIER Mireille pour cause de déménagement, de nouveaux représentants à l'ATD 11 et au SYADEN ont été désignés.
- Monsieur AZEMA est désigné comme correspondant incendie et secours. Les missions de ce correspondant sont variées : information, sensibilisation du conseil municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours…
- Le Conseil Municipal donne son accord pour signer la convention pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement.
- L'assemblée renouvelle la convention pour le service Délégué à la Protection des Données mutualisé avec actualisation des tarifs auprès du Centre de Gestion.
- Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien à Dourgne et Massaguel.
- Une extinction de l'éclairage public de 0h à 6h est à l'étude.
- Une prime exceptionnelle est attribuée à l'employé communal qui a remplacé temporairement le responsable technique.
- Mme Josette FRANCOIS fait un point sur les manifestations estivales qui ont eu lieu au château : une bonne fréquentation pour le week end médiéval (environ 1000 entrées payantes) ainsi que pour le spectacle des jibuls le jeudi 11 août (315 entrées payantes).

L'exposition au château se poursuit jusqu'au 18 septembre et les journées Européennes du Patrimoine sont prévues les 17 et 18 septembre 2022 avec plusieurs sites à visiter sur Saissac (programme sur saissac.fr).

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes de la Montagne Noire relatif à la modification du règlement régional du transport scolaire : A partir de la rentrée scolaire 2022/2023, le conseil régional a voté la perte de la ligne transport scolaire pour les communes qui auraient moins de 3 élèves inscrits pour un établissement.
- Madame VINCENT Céline donne lecture d'un courrier envoyé à Monsieur le préfet.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 45

Le Maire,